



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 9 janvier 2021

### **QUALITÉ DE L'AIR SUR LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE ROUENNAISE LE 2 JANVIER 2021**

Suites des communiqués de presse des 6 et 7 janvier

A la suite d'informations éparses et partiellement inexactes qui ont circulé hier sur ce sujet, la préfecture opère les précisions suivantes :

- 1) Dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, il n'y a eu aucun signalement d'incendie, de fumées ou d'incident industriel fait au SDIS ou à la DREAL concernant la zone de Rouen, ni de la part d'industriels, ni de la part de riverains, ni de toute autre personne. Les forces de l'ordre n'ont pas non plus détecté d'événement de ce type. Il en était de même au cours du week-end.
- 2) Le samedi 2 janvier matin, à la suite de signalements d'odeurs diffuses dans le secteur de Rouen, le préfet a demandé au SDIS de rechercher en divers sites et en particulier autour des principaux sites industriels une éventuelle source des odeurs. Ces vérifications, avec parfois analyse de l'air n'ont pas fait apparaître une source spécifique d'odeurs.
- 3) Le 2 janvier matin également, Atmo-Normandie - organisme officiel de suivi de la qualité de l'air - a recherché des causes possibles aux odeurs, ces recherches aboutissant à un communiqué de presse du même jour dans lequel Atmo-Normandie indique que : "*les odeurs senties présentent une caractéristique de type phénolé (odeurs de brûlé). Elles sont sans doute en bonne partie liées aux feux de cheminées, sans exclure la participation des autres sources de pollution, elles aussi peu dispersées*" (en raison de la météo : peu de vent et inversion thermique). Aucun élément objectif ne permettait d'imputer ces odeurs à une origine industrielle.

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex

4) Atmo-Normandie indique, en outre, que "*les concentrations de particules en suspension mesurées sont principalement d'origine locale (du fait de vents faibles), avec une part liée au chauffage, en particulier au chauffage au bois, très certainement prépondérante en cette période froide. Ces particules sont très fines (PM 2,5 ), c'est à dire d'un diamètre inférieur à 2,5 µm, fraction caractéristique de la combustion au bois*".

5) Indépendamment de ces éléments factuels, un signalement anonyme a été reçu par la DREAL le mardi 5 janvier mentionnant un incident industriel qui serait survenu dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier dans l'usine Multisol. Bien que ce signalement n'ait pas été documenté, le préfet a fait diligenter par la DREAL une inspection qui a été conduite les 6 et 7 janvier auprès de cette société, inspection qui a confirmé l'absence d'incendie mais a fait apparaître la survenue d'un incident opérationnel entre le 31 décembre et le 2 janvier matin. Cet événement n'avait pas été signalé à l'administration.

L'administration prendra les mesures nécessaires pour faire suite à ce non-signalement, notamment par une mise en demeure et une révision de l'arrêté d'autorisation.

6) Sur le plan administratif, Multisol n'est pas un site SEVESO mais une ICPE soumise à autorisation. Les huiles et polymères manipulés n'étaient pas des produits Lubrizol.

**Cabinet du préfet**  
**Service régional et départemental**  
**de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex